

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 février 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 7 février 2013

Publié le 15 février 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER	
M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

Mme Colette POPARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. François-André ALLAERT	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Nelly METGE	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
Mme Christine MARTIN	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à Mme Christine DURNERIN
Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. Jean-Yves PIAN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Louise BORSATO	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean DUBUET	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - 3 avenue du Drapeau - Acquisition d'un appartement

L'agence immobilière de la Foncière Dijonnaise a proposé la vente d'un appartement en duplex de 85 m², situé aux 3ème et 4ème étages d'un immeuble en copropriété 3 avenue du Drapeau à Dijon.

Compte tenu de la situation de cet immeuble, à l'angle de l'avenue du Drapeau et du Général Fauconnet en bordure du tram et de l'espace public, sa maîtrise foncière permet d'envisager, à terme, la réalisation d'une opération d'urbanisme qualitative.

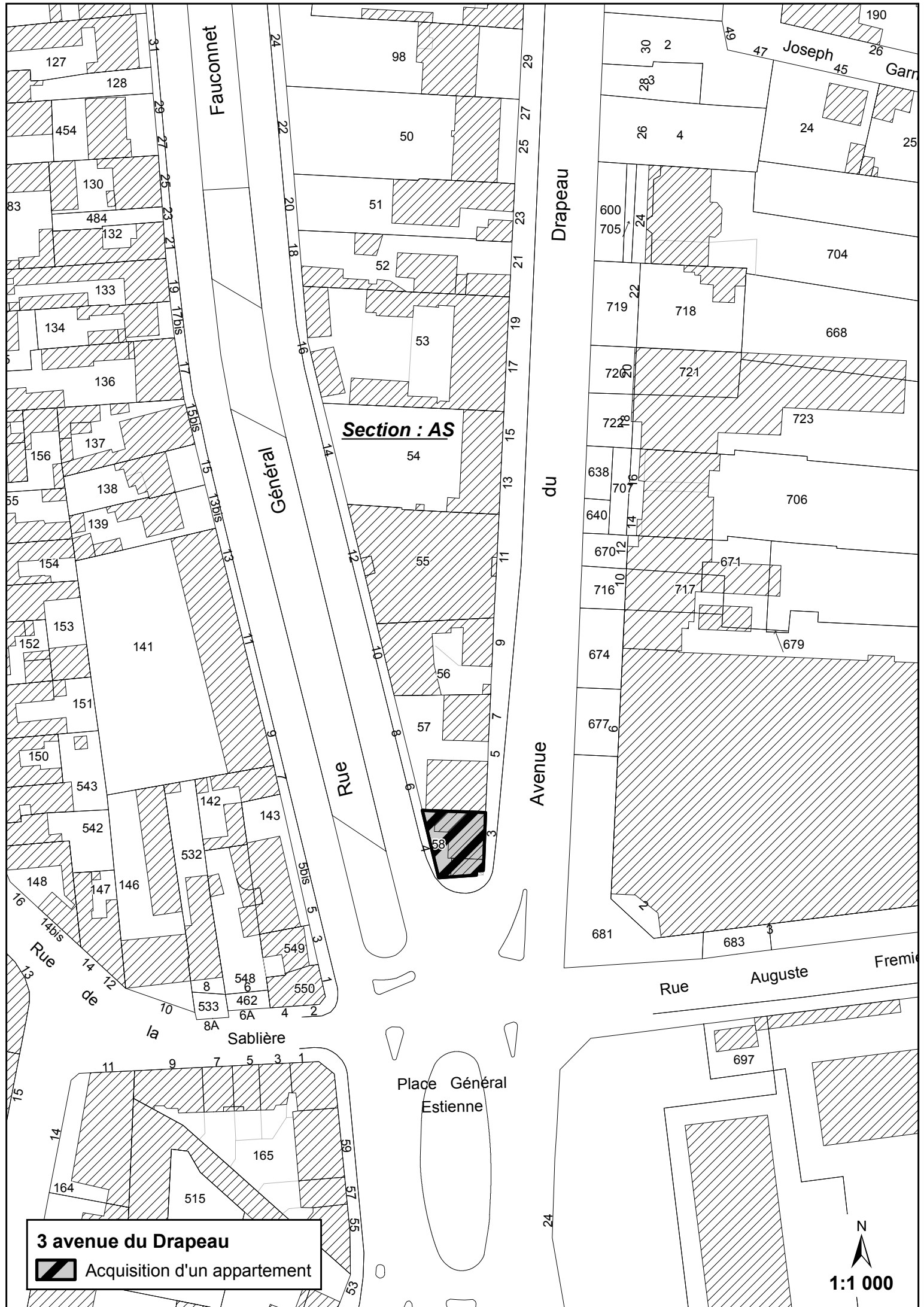
Il est proposé de procéder à l'acquisition de ce premier appartement, libre d'occupation, appartenant à M. et Mme Salah TRAD, demeurant 44 quai Nicolas Rolin – 21000 DIJON, étant précisé que l'immeuble comprend deux autres logements et un local commercial au rez-de-chaussée.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 148 000 €, toutes indemnités comprises et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur M. et Mme Salah TRAD demeurant 44 quai Nicolas Rolin – 21000 DIJON, un appartement en duplex, libre d'occupation, situé aux 3ème et 4ème étages, constituant les lots 9, 10, 11, 14, 15, et 16 de l'immeuble en copropriété 3 avenue du Drapeau à Dijon, cadastré section AS n°58 de 170 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 148 000 €, toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



3 avenue du Drapeau
Acquisition d'un appartement

N
1:1 000